

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2010-2011

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

ISSN # 1718-7125

This document is available in English

Table des matières

Partie I : Plan axé sur les résultats publié 2010-2011

Vue d'ensemble du ministère	2
Lois	10
Organismes, conseils et commissions	12
Information financière du ministère	
Dépenses prévues du ministère 2010-2011	16
Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit	16
Annexe	
Rapport annuel 2009-2010	18
Dépenses réelles provisoires du ministère 2009-2010	26

Partie 1 : Plan axé sur les résultats publié 2010-2011

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Vision

L'Ontario disposera d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et de la population la plus instruite du monde afin de renforcer l'atout compétitif et la qualité de vie de la province.

Mandat

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités oriente et façonne les systèmes d'éducation postsecondaire, d'emploi et de formation de la province. Il alloue un financement au titre des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations aux collèges et aux universités financées par les deniers publics, il établit les objectifs provinciaux quant à l'utilisation des fonds publics et il élabore des cadres en vue d'atteindre ces objectifs.

Le ministère veille à ce que toutes les personnes qualifiées aient accès à une éducation postsecondaire de qualité au moyen de règlements relatifs aux frais de scolarité, de dépenses en immobilisations, d'un régime d'aide financière aux étudiantes et aux étudiants, et de mécanismes de financement et de reddition des comptes ciblés.

Dans le domaine de l'emploi et de la formation, le ministère élabore des orientations stratégiques en matière d'éducation des adultes et de formation liées au marché du travail, il fixe des normes relatives à la formation professionnelle, par exemple en ce qui a trait à l'accréditation et à l'apprentissage des gens de métier, il gère les services et les programmes provinciaux de formation professionnelle et de préparation au marché du travail, notamment en matière d'alphabétisation et de formation de base des adultes, et il entreprend des activités de recherche et de planification en rapport avec le marché du travail.

PRIORITÉS ET STRATÉGIES DU MINISTÈRE

L'atout de l'Ontario, c'est-à-dire son avantage concurrentiel, est sa population. La province ne peut que réussir lorsque sa population dispose des possibilités et des outils dont elle a besoin pour atteindre son plein potentiel.

Dans l'économie du savoir actuelle, l'éducation et les compétences sont essentielles à la réussite de chacun et la pierre angulaire de la croissance et de la prospérité de la province.

C'est pourquoi le gouvernement continue de placer l'éducation et la formation au sommet de ses priorités.

Le plan quinquennal Vers des résultats supérieurs de 6,2 milliards de dollars a été mené à bien. D'énormes améliorations se sont produites depuis son lancement en 2005, ainsi :

- plus de 120 000 étudiantes et étudiants supplémentaires fréquentent aujourd'hui les collèges et les universités, ce qui représente une hausse de 31 % par rapport à 2002-2003;
- le taux de diplômation est passé de 73 % en 2002-2003 à 78 % pour les universités et de 57 % à 65 % pour les collèges;
- En 2008-2009, 172 000 étudiantes et étudiants ont bénéficié des améliorations apportées au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario depuis 2004-2005;

- un nombre supplémentaire de 260 places seront créées dans les programmes de médecine de première année d'ici à 2011-2012, ce qui représente une hausse de 38 % depuis 2004-2005;
- plus de 15 000 nouvelles places seront créées dans les programmes de premier cycle d'ici à 2011-2012, ce qui représente une hausse de plus de 61 % depuis 2002-2003.

Grâce à un investissement de plus de 1,6 milliard de dollars en 2009-2010 et en 2010-2011 respectivement, Emploi Ontario a aidé plus d'un million de personnes par an. Au cours des deux dernières années, la demande de services d'emploi et de formation s'est accrue brusquement en raison de la récession mondiale. Le gouvernement a réagi en accroissant les montants qu'Emploi Ontario consacre à la recherche d'emploi et à formation professionnelle. Voici quelques-unes des réalisations :

- plus de 28 000 personnes mises à pied ont reçu une formation dans le cadre du programme Deuxième carrière dans les secteurs en croissance, surpassant l'objectif d'aider 20 000 personnes en trois ans au bout de 16 mois seulement;
- en 2009-2010, près de 120 000 apprentis ont reçu une formation, soit 60 000 de plus qu'en 2003;
- plus de 110 500 jeunes ont reçu une aide pour trouver du travail en 2009, grâce à la stratégie Emplois d'été Ontario, ce qui représente une hausse de près de 51 000 participantes et participants par rapport à 2003;
- en 2009-2010, plus de 57 000 personnes ont suivi des programmes de formation en littératie et de base, sept apprenants sur 10 ayant poursuivi des études et obtenu un emploi.

Nous avons l'intention de renforcer nos acquis et de continuer à investir dans les connaissances et les compétences par le biais de l'éducation postsecondaire, de la formation professionnelle et des programmes d'emploi.

Grâce au plan Ontario ouvert sur le monde, le gouvernement appuiera de nouveaux emplois en investissant dans les écoles, les collèges, les universités et la formation professionnelle.

Par exemple, nous porterons à 70 % le taux de participation aux études postsecondaires en Ontario, ajouterons 20 000 nouvelles places dans les collèges et les universités cette année et ferons en sorte que toutes les personnes compétentes qui le souhaitent aient la possibilité de faire des études collégiales ou universitaires.

Le gouvernement continuera d'aider les personnes au chômage et celles qui ont besoin de se perfectionner, à apprendre un nouveau métier, à suivre une formation en apprentissage ou à améliorer leurs compétences en littératie. De plus, d'ici à août 2010, Emploi Ontario fournira un meilleur service aux plus d'un million de personnes qui comptent sur le programme. Emploi Ontario offrira ensuite des services de formation et d'emploi à guichet unique pour que les gens n'aient plus à se rendre à divers endroits pour obtenir de l'aide.

Priorités du ministère

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités appuiera l'objectif du gouvernement de renforcer le système de formation et d'éducation postsecondaire de l'Ontario en collaborant avec ses partenaires pour réaliser les priorités importantes suivantes :

1. Transformer le système d'éducation postsecondaire pour répondre aux besoins de l'économie de l'innovation.

2. Accroître le nombre de travailleurs qualifiés et compétents en élargissant l'accès à l'éducation et à la formation et en offrant davantage de programmes.
3. Prôner une culture de formation et d'apprentissage continu.

Transformer le système d'éducation postsecondaire

L'Ontario enregistre un taux de participation aux études postsecondaires de 62 %, soit l'un des taux les plus élevés au monde. Toutefois, au fur et à mesure que l'économie évolue, 70 % des nouveaux emplois devraient nécessiter une éducation postsecondaire.

Surmonter ce défi est une priorité du plan Ontario ouvert sur le monde en vertu duquel nous porterons le taux de participation aux études postsecondaires à 70 %. Cette année, nous ajouterons 20 000 places supplémentaires dans les collèges et les universités, ce qui correspond à l'effectif de l'Université de Guelph. En vertu de ce plan, toutes les personnes compétentes qui souhaitent poursuivre des études collégiales ou universitaires ou s'inscrire à un programme d'apprentissage pourront le faire.

Pour faciliter la réalisation de cet objectif, le Budget de l'Ontario accroît les subventions de fonctionnement des établissements d'enseignement postsecondaire de 310 millions de dollars en 2010-2011. Cette augmentation s'ajoute aux 155 millions de dollars consentis en 2009-2010 pour faire face à la croissance des effectifs des collèges et des universités.

Dans le cadre du plan Ontario ouvert sur le monde, le gouvernement ouvrira nos collèges et nos universités au monde dans le but d'accroître le nombre d'étudiants étrangers de 50 %. Nous ferons la promotion des établissements ontariens d'enseignement postsecondaire à l'étranger afin d'encourager les meilleurs éléments du monde à étudier chez nous, dans les meilleurs établissements du monde et à s'installer dans notre province et à l'aider à se doter d'une économie plus forte.

Les collèges et les universités doivent continuer de s'améliorer pour une nouvelle génération d'excellence. Nous collaborerons avec les collèges et les universités afin d'améliorer la capacité des étudiantes et étudiants d'évoluer dans le système en fournissant des ressources supplémentaires pour appuyer la mise en œuvre d'un système de reconnaissance de crédits. Nous élaborons également un nouveau plan quinquennal pour améliorer la qualité du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario.

Nous allons créer un nouvel institut ontarien de l'enseignement en ligne afin que les apprenants et apprenants actuels aient la possibilité d'accéder à divers programmes collégiaux et universitaires en ligne.

Objectifs du ministère pour 2010-2011

- Poursuivre les progrès considérables réalisés grâce au plan Vers des résultats supérieurs en mettant l'accent sur l'accès et l'excellence.
- Collaborer avec nos partenaires pour transformer le système d'éducation postsecondaire et faire en sorte que les Ontariennes et Ontariens aient accès à des programmes et à des cours qui les prépareront aux emplois du futur.
- Commencer à mettre en œuvre le plan Ontario ouvert sur le monde dont le but est de porter le taux de participation aux études postsecondaires à 70 %. Cette année, nous ajouterons 20 000 nouvelles places dans les collèges et les universités.

- Fournir, dans le cadre du plan Ontario ouvert sur le monde, un montant supplémentaire de 81 millions de dollars pour accroître et actualiser davantage le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO). Les changements prévus pour l'aide aux étudiantes et étudiants comprennent les mesures suivantes :
 - o accroître l'aide pour les frais de scolarité, les frais de subsistance, les manuels, les fournitures et le matériel;
 - o permettre aux étudiants de conserver une plus grande partie du revenu qu'ils gagnent en travaillant à temps partiel;
 - o offrir une période de paiement sans intérêt pour les prêts aux études pendant six mois après l'obtention du diplôme;
 - o verser 1 000 nouvelles bourses de chercheur-boursier des cycles supérieurs;
 - o offrir une aide supplémentaire aux étudiants mariés et à ceux qui ont des enfants;
 - o créer une nouvelle subvention pour les étudiantes et étudiants à temps partiel;
 - o offrir aux étudiants plus de souplesse pour les remboursements;
 - o faire en sorte que les étudiants des programmes de premier cycle qui ont besoin d'une aide dans le cadre de la Garantie d'accès aux études pour payer leurs frais de scolarité et leurs manuels reçoivent les fonds automatiquement.
- Approuver un modèle pour l'institut ontarien de l'enseignement en ligne en 2010-2011.
- Promouvoir les collèges et les universités de l'Ontario à l'étranger et accroître le taux d'inscription des étudiants étrangers de 50 % en cinq ans.
- Collaborer avec nos partenaires à la mise en place d'un système de reconnaissance de crédits.
- Continuer de collaborer avec les facultés de médecine pour aider les étudiantes et étudiants et accroître le taux de professionnels de la santé diplômés en Ontario.
- Continuer d'accroître l'accès aux programmes d'éducation postsecondaire et de formation pour les apprenants francophones et autochtones.
- Lancer le Cadre ontarien d'élaboration des politiques d'éducation postsecondaire et de formation pour les apprenants autochtones afin de continuer d'aider les peuples autochtones à suivre et à mener à bien des programmes d'études postsecondaires et de formation.
- Poursuivre notre collaboration avec les collèges privés d'enseignement professionnel pour assurer la qualité des programmes et à l'application de normes très strictes.

Accroître la main-d'œuvre qualifiée de l'Ontario

L'Ontario dispose d'un vaste vivier de capital humain inexploité. Les nouveaux arrivants, les Autochtones, les personnes handicapées, les jeunes à risque et les personnes plus âgées sont tous sous-représentés dans les indicateurs de réussite traditionnels de la société, comme les établissements d'enseignement postsecondaire, la formation en cours d'emploi, les programmes de formation professionnelle et le marché du travail en soi. Ces Ontariennes et Ontariens font face à des défis uniques et nous nous sommes donné comme objectif de les aider à obtenir les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour réussir.

Le nouvel Ordre des métiers fera la promotion des métiers spécialisés afin d'attirer les groupes non traditionnels comme les néo-Canadiens, les peuples autochtones et les jeunes à risque. Nous ferons en sorte que ces groupes bénéficient de nouvelles possibilités au sein des systèmes d'éducation postsecondaire et de formation. Cet organisme professionnel modernisera le système provincial d'apprentissage et de formation aux métiers spécialisés, veillera à ce qu'il réponde aux besoins de notre économie et placera les personnes qui exercent un métier spécialisé sur un pied d'égalité avec les enseignants, les médecins et les infirmières, qui possèdent leur propre organisme professionnel.

Chaque année, plus d'un million d'Ontariennes et d'Ontariens font appel à Emploi Ontario pour obtenir une formation en cours d'emploi et trouver du travail. Au cours des deux dernières années, la demande de services d'emploi et de formation s'est accrue brusquement en raison de la récession mondiale. Le gouvernement a réagi en portant le financement consenti par Emploi Ontario à la formation professionnelle et en cours d'emploi d'environ 1,6 milliard de dollars en 2009-2010 et 2010-2011 respectivement.

Cette année, Emploi Ontario améliorera le service à la clientèle en créant des services d'emplois et d'aide à la recherche d'emploi à guichet unique.

Au cours des deux prochaines années, le programme Deuxième carrière aidera 30 000 personnes supplémentaires à suivre une formation, portant le nombre total de participants à près de 60 000 depuis le lancement du programme en 2008.

Les travailleurs au chômage plus âgés qui vivent dans les localités sinistrées ont besoin d'aide pour acquérir les compétences nécessaires pour trouver du travail sur le marché actuel. Par conséquent, le gouvernement établira l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, qui est un programme fédéral provincial-territorial.

Le gouvernement tient également compte de la situation unique des habitants des localités du Nord. Ainsi, il investira 45 millions de dollars sur trois ans dans un nouveau programme de formation professionnelle pour aider les Autochtones et les habitants du Nord à profiter du potentiel économique de leur région, comme les grands gisements minéraux situés dans la région du Cercle de feu.

Les emplois d'été sont un élément important de la vie des jeunes et, cette année, le gouvernement, investira la somme supplémentaire de 39 millions de dollars dans les programmes Emplois d'été, portant le financement consacré à ces programmes à 90,1 millions de dollars cet été, soit 84 % de plus que pendant l'été 2008. Les programmes financeront plus de 100 000 emplois et services destinés aux étudiants cette année.

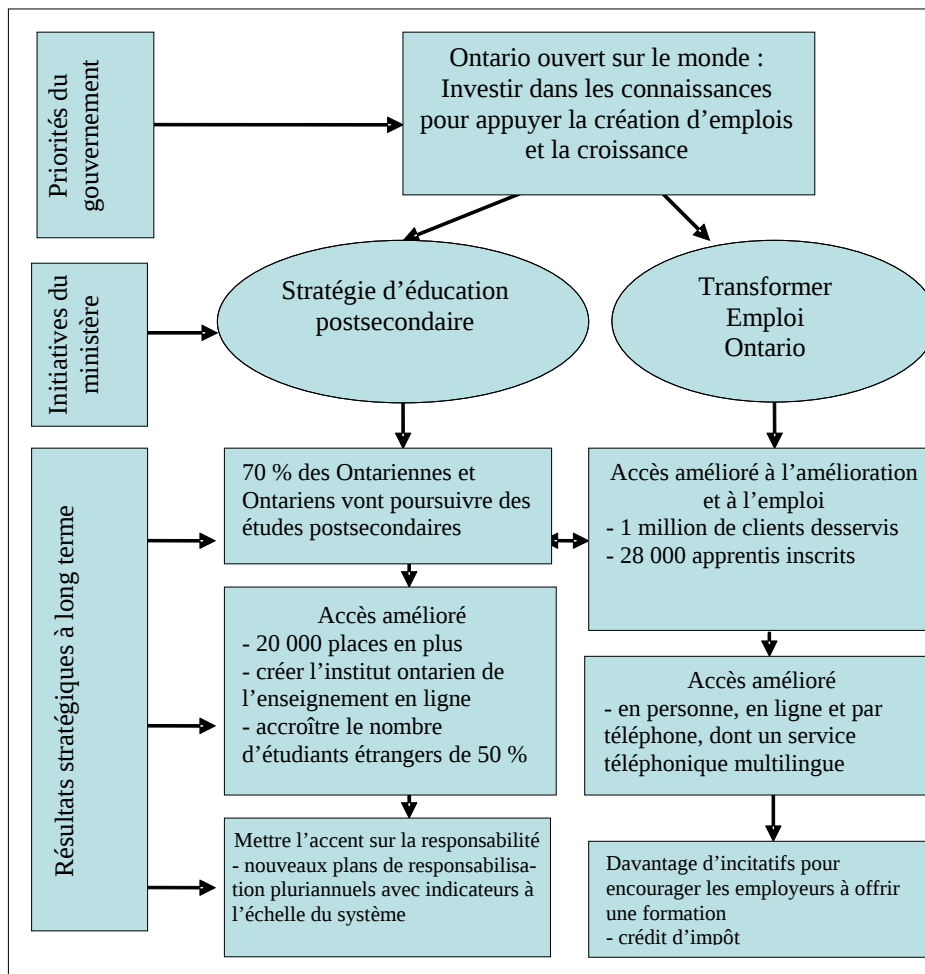
Le ministère est déterminé à instaurer une culture d'apprentissage continu, notamment en améliorant les niveaux de littératie pour certains habitants de la province et la formation en cours d'emploi pour d'autres.

Étant donné que 88 % des futurs emplois nécessiteront un degré élevé de littératie, il est impératif de prendre des mesures aujourd'hui pour que tous les Ontariens acquièrent de nouvelles compétences et puissent s'adapter et évoluer en même temps que le monde du travail.

Résultats visés par le ministère en 2010-2011

- Mettre en œuvre le nouveau modèle de prestation de services à guichet unique d'Emploi Ontario afin de mieux répondre aux besoins des chercheurs d'emploi, des employeurs et des localités de la province.
- Désigner les membres d'un conseil d'administration provisoire pour l'Ordre des métiers de l'Ontario afin de commencer à créer des chambres de commerce, à examiner les ratios de certification obligatoire et d'apprentissage, à établir un barème d'honoraires et à préparer le transfert du personnel ministériel à l'Ordre.
- Faire en sorte que 30 000 personnes supplémentaires participent au programme Deuxième carrière sur deux ans.
- Financer le nouveau programme de formation professionnelle pour aider les peuples autochtones et les habitants du Nord à profiter des nouveaux débouchés économiques.
- Établir l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, qui est une initiative fédérale provinciale-territoriale.
- Continuer d'intervenir immédiatement et de manière appropriée aux mises à pied grâce aux Services de formation pour un réemploi rapide, afin d'aider les travailleurs mis à pied et les localités touchées à se remettre sur pied le plus rapidement possible.
- Continuer d'aider les nouveaux arrivants à l'aide de programmes comme le Projet collégial visant à favoriser l'intégration et l'emploi des immigrants(PCIEI). Le PCIEI aide les immigrants formés à l'étranger à s'y retrouver dans les divers programmes et services offerts par les 24 collèges de la province, en leur offrant, par exemple, des services de consultation et d'orientation.
- Poursuivre les projets pilotes d'alphabétisation en milieu de travail; élargir le programme Accès carrières études pour accroître le nombre d'apprenants capables de suivre des cours de rattrapage scolaire en ligne; verser des fonds supplémentaires aux organismes communautaires afin qu'ils puissent aider davantage d'apprenants.
- Collaborer avec les employeurs ontariens pour augmenter les possibilités de formation en cours d'emploi.
- Collaborer avec tous les partenaires pour accroître les niveaux de formation et transformer les initiatives existantes, comme les programmes d'apprentissage, d'éducation coopérative et d'emploi, afin d'encourager l'éducation permanente.

CONTRIBUTION DU MINISTÈRE À LA RÉALISATION DES PRIORITÉS ET DES RÉSULTATS



ÉVALUATION DU RENDEMENT 2010-2011

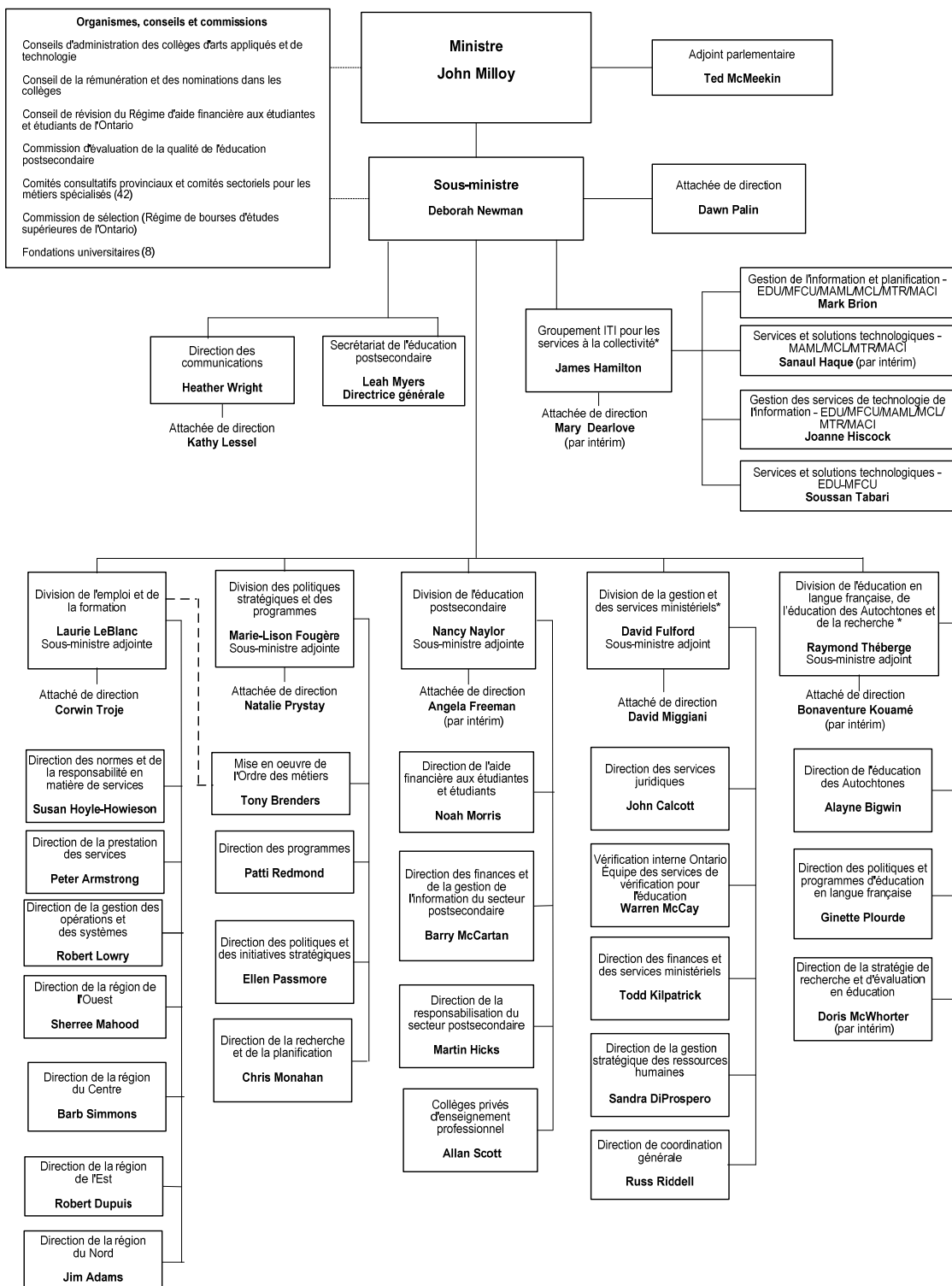
Ontario ouvert sur le monde

- Porter le taux de participation aux études postsecondaires en Ontario à 70 % d'ici à 2020 et accroître le nombre d'étudiants étrangers de 50 % en cinq ans.
- Accroître les effectifs des programmes d'éducation postsecondaire de 20 000 étudiants à temps plein d'ici à 2010-2011 comparativement à 2009-2010.
- Créer 15 000 places de plus qu'en 2002-2003 pour les programmes d'études supérieures d'ici à 2011-2012.

Emploi Ontario

- 70 % des clients du Programme d'alphabétisation et de formation de base obtiendront un emploi ou poursuivront leurs études ou leur formation comparativement à 55 % en 2000-2001.
- Inscrire 32 500 nouveaux apprentis par an d'ici à 2011-2012 comparativement à 19 000 en 2004-2005.

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités



* Relève du ministère de l'Éducation et du ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Le 23 février 2010

LOIS CONSOLIDÉES

Lois

Loi de 2008 sur l'Université Algoma, L.O. 2008, chap.13

Confère à l'université la mission particulière d'être axée sur l'enseignement et de cultiver l'apprentissage interculturel entre les communautés autochtones et les autres. Le droit d'attribuer des grades universitaires sera octroyé à l'université à une date déterminée par proclamation.

Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle, L.O. 1998, chap. 22, ainsi modifiée

Établit le cadre des programmes de formation en apprentissage dans les métiers ne relevant pas du secteur de la construction et la reconnaissance professionnelle des apprentis et des compagnons.

Partie VII de la Loi sur la négociation collective dans les collèges, L.R.O. 1990, chap. 15, ainsi modifiée

[Nota : Le reste de la loi a été abrogé le 8 octobre 2008]

La partie VII décrit la composition et les devoirs de la Commission des relations de travail dans les collèges.

Loi de 2008 sur la négociation collective dans les collèges, L.R.O. 2008, chap. 15

Établit le cadre de négociation collective provincial pour le corps professoral et le personnel de soutien à temps plein et à temps partiel des collèges d'arts appliqués et de technologie.

Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, L.O. 2005, chap. 28, Annexe G

Établit le conseil consultatif chargé de conseiller le ministre sur la façon d'améliorer la qualité du secteur d'éducation postsecondaire.

Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, L.R.O. 1990, chap. M.19, ainsi modifiée

Établit les pouvoirs généraux et le rôle de supervision du ministère et du ministre et leur donne le pouvoir d'octroyer des prêts et des subventions aux étudiantes et étudiants.

Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, L.O. 2002, chap. 8, Annexe F, ainsi modifiée.

Établit le cadre législatif régissant les collèges d'arts appliqués et de technologie, y compris leurs mandats et leurs objectifs et statuts à titre d'organismes de la Couronne, ainsi que le pouvoir du ministre d'émettre des lignes directrices et d'intervenir dans les affaires des collèges dans certaines circonstances.

Loi de 2002 sur l'École d'art et de design de l'Ontario, L.O. 2002, chap. 8, Annexe E, ainsi modifiée.

Établit l'établissement et l'autorise à décerner des baccalauréats et des maîtrises en beaux-arts et design et des maîtrises ès arts.

Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage, L.O. 2009, chap. 22

Établit l'Ordre des métiers de l'Ontario et révisé le cadre de formation en apprentissage et les qualifications professionnelles inclus dans la Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle et la Loi sur la qualification professionnelle et l'apprentissage des gens de métier.

Loi ontarienne de 2009 sur la mobilité de la main-d'œuvre, L.O. 2009, chap. 24

Établit le Code de mobilité de la main-d'œuvre pour les organismes de réglementation en ce qui concerne la certification et l'agrément des personnes détenant un certificat dans des métiers et emplois dans d'autres provinces et territoires canadiens.

Loi de 2000 favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire, L.O. 2000, chap. 36, ainsi modifiée

Interdit à toute personne de décerner des grades ou de se présenter comme une université sans en avoir été autorisée en vertu d'une loi de l'Assemblée législative ou sans avoir reçu le consentement du ministre.

Établit la Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire chargée de conseiller le ministre au sujet des demandes de consentement.

Loi de 2005 sur les collèges privés et d'enseignement professionnel, L.O. 2005, chap. 28, Annexe L

Loi exhaustive qui assure la protection des consommateurs, exige l'enregistrement des établissements privés offrant des programmes de formation professionnelle et régit les conditions d'enregistrement.

Loi sur la qualification professionnelle et l'apprentissage des gens de métier, L.R.O. 1990, chap. T.17, ainsi modifiée

Régit les programmes de formation en apprentissage dans le secteur de la construction, ainsi que l'accréditation des apprentis et des compagnons.

Loi sur les pouvoirs des universités en matière d'expropriation, L.R.O. 1990, chap. U.3, ainsi modifiée

Détermine quelles sont les universités autorisées à exproprier des biens-fonds et stipule que les expropriations doivent être effectuées conformément à la Loi sur l'expropriation.

Loi de 1992 sur les fondations universitaires, L.O. 1992, chap. 22, ainsi modifiée

Établit les fondations pour certaines universités désignées. Chaque fondation est un organisme de la Couronne et les membres sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Loi de 2002 sur l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario, L.O. 2002, chap. 8, Annexe O, ainsi modifiée.

Établit l'établissement et lui donne le droit de décerner des diplômes généraux.

Remarque :

1. Cette liste ne comprend pas les lois non consolidées relatives aux universités ni les lois d'intérêt privé qui pourraient concerner le ministère de la Formation et des Collèges et Universités; elle ne comprend pas non plus les lois exclusivement modificatives.

Avril 2009

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

Organismes, conseils et commissions	Description	2010-2011 Prévisions des dépenses	2010-2011 Prévisions des recettes	2009-2010 Dépenses réelles provisoires	2009-2010 Recettes réelles provisoires	2008-2009 Dépenses réelles	2008-2009 Recettes réelles
Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges	Le Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges est responsable des négociations collectives, de la nomination des membres des conseils d'administration et des autres fonctions que lui attribue le ministre de la Formation et des Collèges et Universités. En vertu de la <i>Loi de 2008 sur la négociation collective dans les collèges</i> , la responsabilité des négociations collectives des collèges sera transférée au Conseil des employeurs des collèges, organisme non gouvernemental sans but lucratif, qui est entré en vigueur le 1 ^{er} avril 2010. Le ministre a l'intention de demander au lieutenant-gouverneur en conseil de modifier le règlement afin de transférer les responsabilités restantes du Conseil relatives à la nomination des membres externes des conseils d'administration des collèges à compter du 1 ^{er} octobre 2010 à deux tiers des nominations effectuées directement par les collèges; un tiers par décret en conseil.	650 000	s.o.	525 000	s.o.	657 495	s.o.
Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES)	Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES), établi en vertu de la <i>Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur</i> , a un mandat vaste et complet et fait de la recherche et fournit des conseils sur la façon d'améliorer l'accessibilité, la qualité et la responsabilité du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario. Comme il est décrit dans la loi et le protocole d'entente, les fonctions du COQES	5 000 000	s.o.	5 000 000	s.o.	5 455 000	s.o.

Organismes, conseils et commissions	Description	2010-2011 Prévisions des dépenses	2010-2011 Prévisions des recettes	2009-2010 Dépenses réelles provisoires	2009-2010 Recettes réelles provisoires	2008-2009 Dépenses réelles	2008-2009 Recettes réelles
Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) (suite)	comprennent ce qui suit : - élaborer des recommandations et les présenter au ministre au sujet des objectifs et méthodes pour améliorer la qualité et les mesures de la performance; - évaluer le secteur de l'éducation postsecondaire et publier les résultats; - faire de la recherche sur le secteur de l'éducation postsecondaire; - jouer un rôle de poids en créant un cadre de qualité (ententes pluriannuelles de responsabilisation, indicateurs pour l'évaluation de la performance, Garantie d'accès aux études); -autres choses prescrites en vertu du règlement.						
Conseil des nominations à l'Ordre des métiers de l'Ontario Conseil des nominations à l'Ordre des métiers de l'Ontario (suite)	Le Conseil des nominations à l'Ordre des métiers de l'Ontario a été établi en vertu de la <i>Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage</i> . Le Conseil des nominations est un organisme de service opérationnel dont le mandat est prescrit par la loi et consiste à désigner les membres du conseil d'administration de l'Ordre des métiers de l'Ontario. À titre d'organisme de réglementation, l'Ordre des métiers de l'Ontario : - modernisera le système d'apprentissage et des métiers spécialisés; - encouragera plus de gens à exercer un métier et aidera le système à mieux servir les employeurs, les artisans, les apprentis et les consommateurs; - établira des normes de formation et de certification pour servir le secteur des métiers	350 000	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Organismes, conseils et commissions	Description	2010-2011 Prévisions des dépenses	2010-2011 Prévisions des recettes	2009-2010 Dépenses réelles provisoires	2009-2010 Recettes réelles provisoires	2008-2009 Dépenses réelles	2008-2009 Recettes réelles
	spécialisés et l'intérêt public.						
Commission d'appel du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario	La Commission d'appel du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) reçoit les appels interjetés par les personnes qui ont présenté une demande au RAFEO et fait des recommandations au ministre de la Formation et des Collèges et Universités quant à leur admissibilité à l'aide financière offerte par le RAFEO.	20 000	NA	8 500	NA	6 100	s.o.
Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire	La Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire fait des recommandations au ministre de la Formation et des Collèges et Universités relativement aux demandes présentées, en vue d'offrir des programmes menant à l'obtention d'un grade universitaire, par des établissements ontariens privés, nouveaux ou existants, qui décernent des grades universitaires, des établissements situés à l'extérieur de la province, des collèges d'arts appliqués et de technologie et tout autre établissement non autorisé à décerner des grades universitaires en vertu d'une loi ontarienne.	650 000	120 000	601 389	105 000	498 476	70 000
Comités consultatifs provinciaux (et comités sectoriels) pour les métiers spécialisés	Les comités consultatifs provinciaux (et comités sectoriels) pour les métiers spécialisés fournissent des conseils et des recommandations au ministre de la Formation et des Collèges et Universités en ce qui concerne l'établissement et la gestion des programmes d'apprentissage. Les comités déterminent les besoins de formation, les modifications à apporter aux règlements sur les métiers et	500,000	N/A	266,034	N/A	387,716	N/A

Organismes, conseils et commissions	Description	2010-2011 Prévisions des dépenses	2010-2011 Prévisions des recettes	2009-2010 Dépenses réelles provisoires	2009-2010 Recettes réelles provisoires	2008-2009 Dépenses réelles	2008-2009 Recettes réelles
	entretiennent des liens à l'échelle de la province avec l'industrie et les syndicats, les collèges communautaires et d'autres ministères.						
Commission de sélection (Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario)	La Commission de sélection (Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario) fournit des conseils et des recommandations au ministre de la Formation et des Collèges et Universités au sujet des politiques et de l'administration du Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario et choisit les candidates et les candidats qui ont droit à un financement dans le cadre du programme.	9 000	s.o.	3 500	s.o.	5 900	s.o.
Fonds d'assurance pour l'achèvement de la formation (FAAF)	Le Conseil consultatif du Fonds d'assurance pour l'achèvement de la formation, établi en 2006, conseille la surintendante ou le surintendant des collèges privés d'enseignement professionnel au sujet de l'administration du Fonds d'assurance pour l'achèvement de la formation (FAAF), notamment en ce qui a trait à la gestion financière du fonds, aux critères d'évaluation de la viabilité financière des collèges privés d'enseignement professionnel (CPEP), aux lignes directrices générales à suivre en cas de fermeture d'un CPEP et aux mesures à prendre si un CPEP ferme ses portes. *Le financement et les dépenses du FAAF ne sont pas inclus dans le rapport du ministère sur l'allocation et les dépenses.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

INFORMATION FINANCIÈRE

Dépenses prévues du ministère 2010-2011

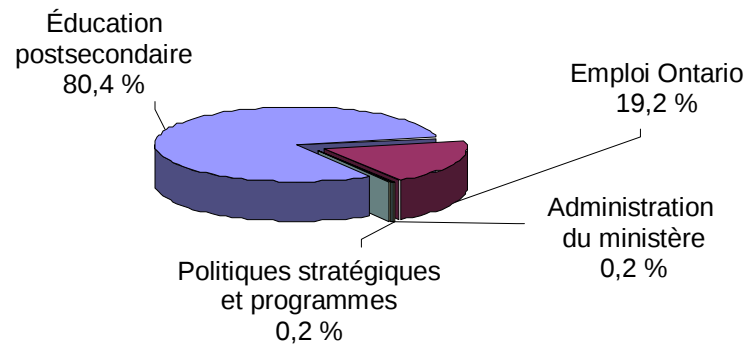
Dépenses prévues du ministère (M\$) 2010-2011	
Fonctionnement	7 176,6
Immobilisation	928,3
TOTAL	8 104,9

Note : Le montant total comprend les crédits législatifs et les consolidations.
Les actifs de fonctionnement ne sont pas inclus.

Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédit/Programme	Prévisions 2010-2011	Variations par rapport aux prévisions de 2009-2010		Prévisions 2009-2010*	Chiffres réels provisoires 2009-2010*	Chiffres réels 2008-2009*
	\$	\$	%	\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS						
Administration du ministère	17 955 400	273 700	1,5 %	17 681 700	16 820 800	18 374 874
Éducation postsecondaire	6 906 482 300	1 407 274 100	25,6 %	5 499 208 200	5 843 574 500	5 215 038 913
Emploi Ontario	1 650 270 100	77 750 200	4,9 %	1 572 519 900	1 572 977 900	1 051 809 380
Politiques stratégiques et programmes	18 569 900	4 910 900	36,0 %	13 659 000	17 133 400	14 653 870
Total, y compris mandats spéciaux	8 593 277 700	1 490 208 900	21,0 %	7 103 068 800	7 450 506 600	6 299 877 037
Moins : Mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Total à voter - Charges de fonctionnement et d'immobilisations	8 593 277 700	1 490 208 900	21,0 %	7 103 068 800	7 450 506 600	6 299 877 037
Mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Crédits législatifs	28 170 014	(13 583 000)	(32,5 %)	41 753 014	33 370 014	30 301 687
Total du ministère - Charges de fonctionnement et d'immobilisations	8 621 447 714	1 476 625 900	20,7 %	7 144 821 814	7 483 876 614	6 330 178 724
Redressement de consolidation et autres redressements	(516 593 300)	(250 034 000)	93,8 %	(266 559 300)	(266 980 400)	(249 925 198)
Total, y compris le redressement de consolidation et autres redressements	8 104 854 414	1 226 591 900	17,8 %	6 878 262 514	7 216 896 214	6 080 253 526
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT ET BIENS IMMOBILISÉS						
Éducation postsecondaire	58 801 000	(4 900 000)	(7,7 %)	63 701 000	-	64 940 397
Emploi Ontario	28 935 000	3 745 000	14,9 %	25 190 000	-	14 680 617
Moins : Mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement et biens immobilisés	87 736 000	(1 155 000)	(1,3 %)	88 891 000	-	79 621 014
Mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Crédits législatifs	-	-		-	-	-
Total des actifs	87 736 000	(1 155 000)	(1,3 %)	88 891 000	-	79 621 014

*Les prévisions du dernier exercice sont redressées afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2010.

Affectation 2010-2011 – Fonctionnement et immobilisations

Annexe

Rapport annuel 2009-2010

RAPPORT ANNUEL 2009-2010

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités appuie l'engagement du gouvernement de renforcer les connaissances et les compétences de la main-d'œuvre de l'Ontario afin de préserver la compétitivité de la province dans l'économie mondiale fondée sur le savoir.

Au cours de l'année écoulée, le ministère a appuyé cet engagement au moyen de deux initiatives clés : Vers des résultats supérieurs et Emploi Ontario.

En 2009-2010, le ministère est arrivé au terme du plan quinquennal Vers des résultats supérieurs de 6,2 milliards de dollars visant à élargir et à transformer l'éducation postsecondaire en Ontario et a continué à intégrer les programmes et services de soutien à l'emploi et à la formation dans le cadre d'Emploi Ontario.

PRINCIPALES INITIATIVES ET RÉSULTATS

Emploi Ontario

D'ici à août 2010, les bureaux d'Emploi Ontario commenceront à offrir une approche à guichet unique pour les services d'emploi et fourniront un meilleur service aux Ontariennes et Ontariens en éliminant la nécessité de se présenter dans divers établissements.

Avec un investissement de plus de 1,6 milliard de dollars en 2009-2010 et en 2010-2011 respectivement, Emploi Ontario aide plus d'un million de personnes chaque année. Au cours des deux dernières années, la demande de services d'emploi et de formation s'est accrue considérablement en raison de la récession mondiale. Le gouvernement a réagi en accroissant les dépenses qu'Emploi Ontario consacre aux emplois et à la formation. Voici quelques résultats de cet investissement :

Aide aux travailleurs mis à pied

- Nous avons conseillé plus de 120 000 travailleurs mis à pied depuis janvier 2007 dans le cadre des Services de formation pour un réemploi rapide.
- Nous avons offert à plus de 28 000 travailleurs mis à pied une formation à court et à long terme dans les secteurs en croissance dans le cadre du programme Deuxième carrière. Ce programme, qui a été lancé en juin 2008, a surpassé son objectif d'aider 20 000 personnes en trois ans au bout de 16 mois seulement.

Apprentissage et métiers spécialisés

- Nous avons adopté une loi en octobre 2009 pour établir un nouvel Ordre des métiers, organisme de réglementation qui modernisera les systèmes d'apprentissage et de formation spécialisée de la province.
- Nous avons aidé 25 000 élèves de 71 conseils scolaires de district à participer au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario en 2009-2010.
- En 2009-2010, près de 120 000 apprentis ont appris un métier (60 000 de plus qu'en 2002-2003). Le but du gouvernement est de porter le nombre de nouvelles inscriptions à 32,500 par an d'ici à 2011-12. Cela représente une hausse de 25 % par rapport à 2007-2008.
- Par l'entremise du Fonds pour l'amélioration des installations d'apprentissage et du Programme ontarien d'amélioration de la formation professionnelle, nous versons 55 millions de dollars une période de trois ans (qui se terminera en 2010-2011) aux collèges et aux centres de formation pour l'infrastructure, la modernisation du matériel et la rénovation des installations. Cela rehaussera la capacité de l'Ontario de former et de perfectionner notre main-d'œuvre.

Formation professionnelle et littératie

- En 2009, nous avons aidé plus de 110 500 jeunes à trouver du travail (soit près de 51 000 participants de plus qu'en 2003). De plus, en 2009-2010, le financement de stratégie d'emplois d'été s'est accru de 32,3 millions de dollars pour atteindre un total de 83,4 millions de dollars;
- La Stratégie de développement des compétences pour les emplois verts offre plus de possibilités aux gens d'obtenir la formation professionnelle dont ils ont besoin pour profiter des nombreux emplois de qualité supérieure qui se créent dans le nouveau secteur de l'énergie verte en Ontario. Le plan, qui a été annoncé dans le Budget de l'Ontario de 2009, renforce l'engagement du gouvernement d'appuyer la création d'emplois et de répondre à la demande de main-d'œuvre du secteur de l'énergie verte.
- Un investissement de 8 millions de dollars est consenti sur une période de 19 mois, par l'entremise du nouveau Programme ontarien d'aide aux personnes inscrites aux programmes de formation relais, afin de fournir une aide financière aux personnes formées à l'étranger pour qu'elles puissent suivre une formation relais et trouver du travail dans leur profession.
- D'ici à la fin de 2010-2011, 8 millions de dollars seront investis dans le Projet collégial visant à favoriser l'intégration et l'emploi des immigrants (PCIEI). Le PCIEI permet aux personnes formées à l'étranger d'accéder à des programmes et services, dont des services de consultation et d'orientation, dans les 24 collèges de la province;
- Nous avons signé une entente avec le gouvernement du Canada et nous sommes engagés à verser 58,5 millions de dollars sur cinq ans pour aider les travailleurs plus âgés au chômage à se recycler et à trouver du travail sur le marché actuel.

- En 2009-2010, nous avons aidé plus de 57 000 personnes à suivre une formation en littératie et de base. Nous avons consenti 90 millions de dollars sur une période de deux ans pour élargir ce type de formation afin que jusqu'à 13 000 Ontariennes et Ontariens supplémentaires puissent se préparer à occuper des emplois hautement spécialisés.
- Des programmes de formation en littératie et de base ont été offerts aux apprenants adultes de langue française et anglaise, aux apprenants autochtones qui vivent dans des localités isolées et aux apprenants adultes malentendants.

Vers des résultats supérieurs

L'année 2009-2010 était la dernière année du plan quinquennal de 6.2 milliards de dollars mis en œuvre par le gouvernement, Vers des résultats supérieurs.

Le plan établit des objectifs afin d'offrir aux étudiantes et étudiants des programmes plus accessibles et de meilleure qualité qui leur permettront de mieux réussir. Il établit également des mesures de responsabilisation pour que les collèges et les universités atteignent les objectifs.

Les résultats sont éloquentes, les jeunes sont plus nombreux à poursuivre des études postsecondaires et à réussir. Grâce aux investissements, l'éducation supérieure est devenue plus abordable pour davantage de personnes.

Un meilleur accès et une meilleure qualité

- Avec 120 000 de personnes de plus qu'en 2002-2003 (31 %) qui font des études secondaires, le gouvernement a surpassé son objectif de 102 000 étudiantes et étudiants en 2009-2010;
- Grâce à l'aide financière améliorée octroyée par l'entremise de Vers des résultats supérieurs, en 2008-2009, 172 000 étudiantes et étudiants ont bénéficié des améliorations apportées à l'aide financière.
- En 2009-2010, l'Ontario a investi 55 millions de dollars pour permettre à plus d'Autochtones, de francophones, d'étudiants de première génération et de personnes handicapées à aller au collège ou à l'université et à réussir. Ce financement a été utilisé pour ce qui suit :
 - o Programme de bourses pour aider les étudiants autochtones dans le besoin à étudier dans un collège, une université ou un établissement d'enseignement postsecondaire autochtone dans la province; financement de divers services de soutien aux étudiants autochtones, par exemple, des services d'orientation professionnelle et de mentorats et le programme des aînés en résidence.
 - o Élargissement des programmes existants, création de nouveaux programmes et possibilités de formation afin de faciliter l'accès aux programmes d'éducation postsecondaire et de formation en français aux étudiants francophones et aux

nouveaux apprenants. (Entre 2003-2004 et 2008-2009, le nombre de programmes d'éducation postsecondaire offerts par les collèges et les universités de langue française de l'Ontario s'est accru pour passer de 213 à 249 et le nombre d'étudiants est passé de 18 000 à 19 000.).

- o Programmes offerts dans 35 collèges et universités afin de conseiller et d'encourager plus d'étudiants de première génération à faire des études supérieures;
- o 19 millions de dollars sur quatre ans à Pathways to Education Canada afin que l'organisme élargisse ses activités pour aider les jeunes de Rexdale (Jamestown), Lawrence Heights et Scarborough Village, dans la région du Grand Toronto, et les jeunes d'Ottawa, de Kitchener et de Hamilton.
- o 8 millions de dollars pour offrir des aides supplémentaires aux étudiants handicapés;
- o Nouveaux soutiens pour les pupilles de la Couronne, dont l'établissement de nouvelles équipes pour l'avancement de l'éducation des pupilles de la Couronne dans sept localités, portant le total à 14 équipes. Ces équipes aident et encouragent ces élèves à poursuivre des études postsecondaires et à réussir.

En 2009-2010, accroître les capacités de recherche et de développement à long terme de la province est demeuré une priorité. Les investissements dans l'enseignement du deuxième et troisième cycle universitaire facilitent l'accès aux étudiants et permettent de créer les éléments brillants nécessaires pour faire de la recherche de pointe et transformer les idées novatrices en solutions. Voici quelques investissements importants effectués par le gouvernement :

- Un montant supplémentaire de 17 millions de dollars en 2009-2010 qui passera à 51 millions de dollars d'ici à 2011-2012 pour créer 3 300 places supplémentaires dans les programmes de deuxième et troisième cycle, ce qui se traduira par plus de 15 000 nouvelles places lorsque cette initiative atteindra son terme en 2011-2012, soit environ 61 % de plus qu'en 2002-2003.
- Un montant supplémentaire de 10 millions de dollars en 2008-2009 pour appuyer l'innovation dans l'économie du savoir en Ontario en augmentant le nombre de bourses d'études supérieures pour aider les étudiantes et étudiants à faire des études avancées. Ce financement s'ajoute aux 132.5 millions de dollars versés depuis 2005.
- Un montant de 17 millions de dollars versé en 2008 à Mathematics of Information Technology and Complex Systems Inc. Le programme (MITACS) ACCELERATE permet aux étudiants de deuxième et troisième cycle de faire des stages dans des sociétés et des instituts de recherche de premier plan sur une période de quatre ans, permettant ainsi aux entreprises et aux organismes de la province de profiter du savoir-faire des universités ontariennes. Au total, 1 750 nouveaux stages seront créés partout dans la province et dans tous les secteurs, dont les sciences et le génie, la santé et les sciences de la vie, les arts et les sciences sociales, et les affaires.
- Octroi de 2 000 bourses d'études supérieures de l'Ontario en 2008-2009.

Le gouvernement a également poursuivi son objectif d'accroître le nombre de diplômés en médecine en Ontario. Par exemple :

- Nous créerons 100 places supplémentaires dans les programmes médicaux de première année dans cinq écoles de médecine et neuf localités. En 2011, le

gouvernement aura créé 260 places dans les programmes médicaux de première année depuis 2004-2005, ce qui représente une hausse de 38 % depuis 2004-2005.

- Le Budget de l'Ontario de 2009 annonçait un investissement de 35 millions de dollars sur trois ans pour aider les écoles de médecine à se doter des salles spécialisées, des laboratoires et du matériel dont elles ont besoin pour former nos futurs médecins.
- Une somme supplémentaire de 20 millions de dollars sous forme de financement complémentaire et de péréquation permettra aux cinq écoles de médecine du Sud de la province de continuer à dispenser un curriculum innovateur et de répondre aux critères rigoureux d'agrément.

Moderniser les collèges et les universités de l'Ontario et améliorer la qualité de leurs programmes demeure une priorité. Les investissements de cette année dans le financement des immobilisations et du fonctionnement comprenaient ce qui suit :

- 49 projets d'infrastructure sont en cours dans les universités et les collèges de la province grâce à un nouveau financement d'immobilisations de 780 millions de dollars. Ce financement, qui avait été annoncé dans le Budget de l'Ontario de 2009, a fait l'objet d'un versement de contrepartie de la part du gouvernement fédéral au titre du Programme d'infrastructure du savoir;
- Sept autres collèges et universités ont reçu un financement en immobilisations dans le cadre du Programme d'aide pour les infrastructures stratégiques de l'Ontario.
- Les collèges et les universités de la province ont reçu également une somme supplémentaire de 40 millions de dollars pour rénover et moderniser les installations pour étudiants;
- En 2009-2010, les collèges ont reçu 40 millions de dollars au titre du Fonds d'amélioration du matériel et des ressources dans les collèges pour acheter du nouveau matériel d'enseignement.
- En 2009-2010, le financement du fonctionnement a atteint la somme de 3,242 milliards de dollars pour les universités et de 1,353 milliard de dollars pour les collèges, ce qui représente une hausse de 68 % depuis 2002-2003.
- En 2009-2010, les collèges et les universités ont reçu un financement ponctuel non renouvelable de 155 millions de dollars pour appuyer la croissance des effectifs et améliorer leur viabilité.

Améliorer la qualité et renforcer nos collèges privés d'enseignement professionnel était aussi une priorité en 2009-2010. Le gouvernement transforme la façon dont ces collèges sont administrés. Voici quelques-unes des initiatives clés :

- Nouvelles pénalités financières pour les collèges privés d'enseignement professionnel qui ne respectent pas la loi.
- Augmentation du nombre d'inspecteurs, qui est passé de six à 12 et désignation de nouveaux agents des infractions provinciales ayant le pouvoir de verbaliser.

- Lancement d'une campagne de sensibilisation des étudiantes et étudiants pour les aider à choisir un collège privé d'enseignement professionnel agréé par le gouvernement avant de s'inscrire.
- Établissement de normes et d'un cadre de classification pour le secteur des collèges privés d'enseignement professionnel. Le Cadre de classification décrira ce que signifie chaque qualification dans le secteur et ce à quoi les étudiants peuvent s'attendre.

Succès et satisfaction des étudiantes et étudiants

Grâce au plan Vers des résultats supérieurs, l'accès amélioré aux études postsecondaires et les améliorations apportées aux expériences d'apprentissage se sont traduits par une hausse des taux de réussite des étudiants des collèges et des universités. Les résultats comprennent :

- Une hausse des taux de diplômation, qui se sont établis à 78 % et à 65 % comparativement à 73 % et à 57 % en 2002-2003 pour les universités et les collèges respectivement.

Des diplômés dotés des compétences et des connaissances nécessaires à une économie viable -- maintenant et à l'avenir.

- 85 % des diplômés des collèges et 94 % des diplômés des universités ont obtenu du travail dans les six mois qui ont suivi l'obtention du diplôme.
- Deux ans plus tard, 96 % des diplômés des universités avaient du travail et 84 % travaillaient dans des domaines se rapportant à leur programme d'études.
- 87 % des étudiants des collèges ont le sentiment que les études qu'ils poursuivent les préparent à acquérir des connaissances et des compétences qui leur serviront dans leur future profession.

L'éducation et l'économie mondiale

Dans une économie qui se mondialise de plus en plus, le gouvernement reconnaît qu'il est indispensable de permettre à nos étudiantes et étudiants d'étudier à l'étranger et d'ouvrir nos portes et faire de l'Ontario une destination de choix pour l'éducation postsecondaire. Voici quelques initiatives et résultats réalisés en 2009-2010 :

- Grâce au plan Vers des résultats supérieurs, le gouvernement a investi plus de 9,6 millions de dollars pour établir plus de 3 800 Bourses ontariennes d'études à l'étranger pour les étudiants qui souhaitent suivre une partie de leurs études dans d'autres pays.
- Plus de 37 000 étudiants étrangers se sont inscrits dans les universités ontariennes, chacun contribuant environ 27 000 \$ à l'économie provinciale, ce qui fait des étudiants étrangers qui fréquentent les établissements d'enseignement postsecondaires de la province un marché de 1 milliard de dollars en Ontario.

- L'Entraide universitaire mondiale du Canada recevra 150 000 \$ par an sur une période de trois ans pour aider les étudiants réfugiés à étudier en Ontario. Cette année, 27 étudiants réfugiés étudient dans 22 campus de la province.

Il est tout aussi important de souligner que le gouvernement permet aux professionnels et aux travailleurs qualifiés d'autres régions du Canada de travailler facilement en Ontario. C'est dans ce but que le gouvernement a adopté la *Loi ontarienne de 2009 sur la mobilité de la main-d'œuvre*, ce qui signifie qu'une personne agréée dans une autre province ou un territoire n'est plus tenue de suivre une nouvelle formation, de détenir une expérience supplémentaire ou de passer des examens ou des évaluations supplémentaires pour être agréée dans leur profession en Ontario.

Dépenses réelles provisoires du ministère - Rapport annuel 2009-2010

Dépenses réelles provisoires du ministère (M\$) 2009-2010	
Fonctionnement	6 688,6
Immobilisations	528,3
Effectif* (au 31 mars 2010)	1 269,0

Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2010.

*L'effectif comprend les employés saisonniers et les étudiantes et étudiants.

